Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001200-20211012-DCM2021-76-BF

Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 12/10/2021

République Française Département Haute-Corse Commune de FURIANI

Séance du 7 octobre 2021

NOMBR	E DE MEMBRE	\$	
Afférents au Consell Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération	
29	29	27	
Date de l	a convoca	tion	
01/	10/2021	· -	
·			
Date o	d'Affichage	:	
08/	10/2021		
70.11			

L'an deux mil vingt et un

DCM N° 2021-76

Et le sept octobre

à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, au nombre prescrit par la loi, s'est réuni en séance publique en présentiel, sous la présidence de Monsieur Pierre Michel SIMONPIETRI, Maire.

<u>20 Membres présents</u>: MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, POZZO DI BORGO Louis, GIAMARCHI Marie Dominique, BIAGGINI Jean, SIMONI-PIACENTINI Céline, ALBERTINI Francine, BATTESTI Gilles, PASQUALINI Maurice, MALAFRONTE Christine, BERTOLUCCI Marie-Christine, UGOLINI Nuria, VEISON MARCELLI Nathalie, MURATI Carine, LOMBARDO Florence, CAMUZAT Alexandre, DARNAUD Laure, CASANOVA Jean-Pierre, NAPPO Michelle, PORTA Marine, MARTEL Enzo.

7 Membres absents excusés (procurations):

M. FINI René a donné procuration à MME SIMONI PIACENTINI Céline

MME CROCE-AJACCIO Catherine a donné procuration à MME VEISON MARCELLI Nathalie

M. SILVESTRI Dominique a donné procuration à M. CAMUZAT Alexandre

M. FABRIZY Bernard a donné procuration à M. SIMONPIETRI Pierre Michel

M. GIAFFERI Michael a donné procuration à M. PASQUALINI Maurice

M. LECA Jean-Louis a donné procuration à M. POZZO DI BORGO Louis

MM. FICO Aurélie a donné procuration à M. MARTEL Enzo

2 Absents: M. MALPELI Stéphane, M. SIMONI Pierre Baptiste,

Madame MALAFRONTE Christine est nommée secrétaire.

Objet de la délibération : Décision modificative n°2/2021 - Budget principal

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU la délibération du Conseil Municipal n° DCM 2021-28 du 8 avril 2021 approuvant le budget primitif de la Commune,

VU la délibération du Conseil Municipal n° DCM 2021-42 du 11 mai 2021 adoptant la décision modificative budgétaire n° 1,

Considérant qu'il convient d'apporter des modifications budgétaires tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement afin d'intégrer des dépenses et recettes nouvelles, notamment l'attribution de subventions de nos partenaires financiers,

Mme GIAMARCHI Marie-Dominique, deuxième adjointe déléguée aux Finances propose aux membres du Conseil Municipal, dans le respect des principes relatifs à la préparation, au vote et au maintien de l'équilibre budgétaire, de modifier les autorisations budgétaires initiales ainsi qu'il suit :

Réception par le préfet : 12/10/2021

Suite 1 Décision modificative 2/2021 Budget principal

En SECTION D'INVESTISSEMENT:

		Décision Modificative DEPENSES		Décision Modificative RECETTES	
Opé./Article/fonction	Libellé	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
OPFI - Opérati	ons financières				
Ch. 021/021/01	Virement Section Fonct				21 324,00
OPNI - Opérations	non individualisées			2	
Ch.21/2128/414	Autres agenceme.	15 226,00 €			
Ch.21/2182/020	Matériel de transport	71 305,44 €			
Ch. 13/1312/020	Subvention Région			17 427,00 €	
Ch. 13/1312/314	Subvention Région			50 918,00 €	
Ch. 13/1316/64	Subvention CAF			9 600,00 €	
Ch. 13/1331/020	Subvention Etat			29 045,00 €	
Ch. 13/1331/520	Subvention Etat			6 865,44 €	
OP 66 - Acl	nat Foncier				
Ch. 21/2111/020	Terrains nus		335 000,00 €		
Ch. 21/2115/020	Terrains bâtis	341 000,00 €			
TO [*]	TAL	427 531,44 €	335 000,00 €	113 855,44 €	21 324,00 €
EQUII	LIBRE	92 531,44 €		92 531,44 €	

En SECTION DE FONCTIONNEMENT:

		Décision Modificative DEPENSES		
Chapitre/Article/fonction	Libéllé	Augmentation	Diminution	
Ch.011/60622/020	Carburant	5 420,00 €		
Ch.011/637/314	Autres impots	10 000,00 €		
Ch.67/67443/01	Subvention aux fermiers/concess	5 904,00 €		
Ch.023/023/01	Virement section investissement		21 324,00 €	
TOTAUX		21 324,00 €	21 324,00 €	

Ouï l'exposé de Mme GIAMARCHI Marie-Dominique et après en avoir délibéré les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

 DECIDENT d'adopter la décision modificative budgétaire n° 2 du budget principal 2021 telle que détaillée cidessus,

AUTORISENT le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

